



Siège Social : 21 Chemin de la Trappe
13400 Bagnac-sur-Cele
Téléphone : 04 91 41 77 01
Fax : 04 91 41 77 02
e-mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000 €
R.C. N° 218 304 220 370
Dern. Berc. C. R. A. DE CAZEVILLE 00032134020
N° siret 3042201370 00024
N° TVA intra FR08304220370

Facture N° FC_043960

DATE	CLIENT	PAGE
31/03/2025	010422	Page 1 / 1

GAEC DES HORTES

33 IMPASSE ROSSIGNOL

46270 BAGNAC SUR CELE

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
FAUQ3264291	Bon de livraison client : BC_094431 : : 03/03/25 Réduction M 15/21 F 12/17	1	1,60	1,60	8
FAUQ3262754	Réduction M 12/17 M 8/13 Bon de livraison client : BC_094629 : : 03/03/25 TRONCONNEUSE HUSQVARNA 465 RANCHER	1	2,08	2,08	8
MOMOTO	REPLACEMENT MELANGE, REGLAGES, ESSAIS	0,34	45,00	15,30	8
1LPREMIX2T	MINERVA PREMIX 2T LE LITRE	0,6	4,40	2,64	8
MOAGRI	Bon de livraison client : BC_094734 : : 03/03/25 DEMONTAGE ET REMONTAGE DU RACCORD SUR LA LANCE DU NETTOYEUR	0,17	46,00	7,82	8
BJFL13202206L	MALE DCT 22X150 X FEM GAZ 3/8	1	6,42	6,42	8
PREMIX2T5L	Bon de livraison client : BC_094485 : : 04/03/25 BIDON 5L PREMIX 2T MINERVA	1	21,46	21,46	8

CONDITIONS DE REGLEMENT				BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL H.T.	
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE	8	57,32	20,00%	11,46	57,32
1	68,78	Chèque	31/03/25				TOTAL TVA	11,46
							TOTAL TTC	68,78
							ACOMPTE	0,00
Chèque à réception de facture				NET A PAYER :		68,78 EUR		

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.